

Impact sur le système de santé cantonal, quid?

Romain Schaer (UDC)

Réponse du Gouvernement

L'évolution des coûts de la santé est évidemment un sujet de préoccupation, aujourd'hui mais plus encore pour les années à venir. Au-delà des adaptations possibles au niveau des mécanismes de financement, des incitatifs et de la maîtrise des coûts, le levier d'action le plus intéressant à moyen terme porte bien sur l'infléchissement du besoin et du recours aux soins. A ce titre, il est important de porter une attention particulière aux populations les plus enclines à utiliser le système de santé, parmi lesquelles figurent de manière notoire les personnes âgées ainsi que les personnes de nationalité étrangère. Il importe évidemment de garantir l'accès aux soins pour ces personnes, mais également de bien comprendre leurs besoins et leurs parcours dans le réseau de soins pour s'assurer que les problématiques de santé sont détectées et traitées aussi précocement que possible, ceci pour éviter des prestations plus lourdes, plus impactantes pour les personnes et plus coûteuses. Le Gouvernement ose espérer que c'est bien dans cet esprit que la question écrite du groupe UDC a été déposée et non pas dans une logique de stigmatisation de la population étrangère.

1) Combien d'étrangers sans assurance maladie suisse sont traités chaque année dans notre canton et à combien s'élèvent les coûts qui en résultent pour le système de santé ?

Le Service de l'action sociale indemnise les établissements hospitaliers, dans et hors-canton, pour les soins des personnes étrangères insuffisamment assurées résidant dans le canton du Jura. Cette prise en charge des frais n'est activée qu'en tout dernier recours lorsque les ressources propres des patients, ou celles d'éventuels garants, ne sont pas suffisantes. Étant donné qu'il existe une obligation d'affiliation à l'assurance-maladie pour toute personne résidant sur le territoire suisse, ces situations concernent essentiellement des étrangers de passage ou des personnes en situation illégale. Entre 2020 et 2022, ce cas de figure a concerné cinq personnes pour un montant total d'environ 11'000 francs.

2) L'immigration entraîne-t-elle une charge financière supplémentaire pour le système de santé dans notre canton ou celle-ci est-elle intégralement compensée par les frais d'assurance maladie payés par les immigrés ?

De manière générale, les prestations de soins sont rarement intégralement financées par les primes d'assurance-maladie, étant donné que les cantons prennent notamment en charge le 55% du coût des soins en milieu stationnaire et que les patientes et patient couvrent également une partie des coûts au travers des franchises et quotes-parts. Ceci vaut pour tous les assuré-e-s, indépendamment de leur origine ou de leur niveau de revenu. A ce titre, il semble assez évident que les primes d'assurance-maladie payées par les immigrés ne financent pas complètement le recours aux soins, mais comme c'est le cas pour la population dans son ensemble. La réponse du Gouvernement à la question écrite 3530 donne passablement d'indications sur les frais de santé propre à la population relevant du domaine de l'asile. A la connaissance du Gouvernement, il n'existe pas de statistique spécifique sur le bilan financier du recours et du financement des soins par la population étrangère.

3) Quelle est la proportion moyenne d'étrangers dans les services d'urgences hospitaliers de notre canton depuis ces cinq dernières années ?

Sans pouvoir répondre précisément à la question, on peut citer une étude de l'Observatoire suisse de la santé datant de 2011 portant sur les consultations dans les services d'urgence en Suisse. On y apprend en particulier dans cette étude que le Jura se situait au sixième rang quant au taux de recours des services d'urgence avec environ 240 consultations pour 1'000 habitants avec une moyenne nationale aux alentours de 205 consultations pour 1'000 habitants. La distinction entre ressortissants suisses et étrangers ne peut se faire qu'en ce qui concerne le taux de recours dans un service d'urgence ayant abouti à une hospitalisation. Au niveau de cet indicateur, le canton du Jura était au premier rang en 2011 avec un taux d'environ 80 consultations ayant abouti à une hospitalisation pour 1000 habitants pour une moyenne nationale de l'ordre de 67. Dans le Jura, ce taux était de 1.1 à 1.3 fois supérieur pour les étrangers que pour les Suisses. L'étude émet deux hypothèses pour expliquer cette différence : *“Soit le taux de recours général aux urgences par les personnes étrangères est plus élevé que celui des Suisses, [...] soit les étrangers se présentent aux urgences avec des problèmes plus sévères nécessitant une hospitalisation, notamment parce qu'il retardent le moment où consulter un médecin”*. Toujours selon l'étude, *“ce phénomène s'explique par des obstacles à l'accès aux soins pour des raisons socioéconomiques, absence d'assurance-maladie, contexte de précarité qui relègue la santé au second plan des priorités. Par ailleurs, les difficultés de communication et de compréhension liées à la langue incitent les médecins à davantage garder les patients allophones sous observation par sécurité.”*

Une autre étude de l'Observatoire suisse de la santé réalisée en 2018 et portant sur les données de 2016 montre que c'est dans le Jura que la différence entre le taux de recours de la population étrangère et celui de la population suisse est la plus importante. Selon cet indicateur, les personnes de nationalité étrangère recourent 1.89 fois plus fréquemment à un service d'urgence que les personnes de nationalité suisse. Au niveau suisse, ce facteur est de 1.37. L'étude ne donne pas d'explication spécifique sur les écarts entre cantons, mais on peut postuler que le manque de médecins généralistes dans le Jura et l'inexistence de lieux de soins à bas seuil dans le canton expliquent en partie cet état de fait.

Ces deux études ont été prises en compte dans les réflexions ayant conduit à l'ouverture en 2021 de la maison de santé communautaire de l'AJAM qui permet justement de donner un accès plus ciblé et plus rapide à des consultations médicales ou infirmières permettant ainsi d'éviter que des situations ne s'aggravent et/ou éviter un recours inutile à des services d'urgences coûteux.

4) En comparaison avec d'autres cantons, nos coûts de santé pour les séjours hospitaliers des étrangers s'écartent-ils statistiquement fortement de la moyenne ? Si oui, comment s'expliquent-ils ?

Voir la réponse formulée à la question 5.

5) Existe-t-il des traitements auxquels certains groupes d'étrangers ont plus souvent recours dans notre canton que les ressortissants suisses ?

Les données disponibles et exploitables à court terme ne permettent pas de répondre complètement aux questions 4 et 5. Une étude approfondie des données de l'Hôpital du Jura et de l'Office fédéral des statistiques permettrait peut-être de donner quelques indications complémentaires. Les données pour les hospitalisations extérieures ne permettent en revanche pas de déterminer la nationalité. Le Gouvernement juge toutefois l'investissement en temps pour ce faire disproportionné en regard de l'objectif à atteindre.

Delémont, le 20 juin 2023



Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître